

CANTINE COMMUNALE SCOLAIRE DE TRIAIZE

FICHE D'INSCRIPTION ET DE RENSEIGNEMENT - ANNEE SCOLAIRE : 2020-2021

A remettre aux enseignants ou dans le hall de la maternelle

Si vous avez plusieurs enfants, et que les renseignements sont les mêmes, vous pouvez remplir une fiche par famille. Sinon remplir une fiche individuelle.

RESPONSABLES LEGAUX :

Père Nom : Prénom : Adresse:	Mère Nom : Prénom : Adresse:	Tuteur Nom : Prénom : Adresse:
--	--	--

Enfant(s):

NOM : Prénom : Classe fréquentée :
NOM : Prénom : Classe fréquentée :
NOM : Prénom : Classe fréquentée :

Numéros de téléphone à contacter en cas d'urgence:

I. Je sais que mon enfant utilisera le restaurant scolaire de façon permanente:

- Tous les jours (lundi-mardi-jeudi-vendredi)
- Certains jours par semaine:
 Nombre de jours (entourer): 1 2 3
 Préciser les jours (cocher): Lundi Mardi Jeudi Vendredi

II. Je sais que mon enfant utilisera le restaurant scolaire de façon occasionnelle ou je ne sais pas quels seront ses jours de présence pour l'année :

*Prendre une fiche d'inscription dans le hall de la maternelle et la remettre à l'enseignant ou dans le hall de la maternelle **le lundi précédant la semaine de présence**.*

Mois : * Noter le prénom de l'enfant à inscrire chaque jour

	1e semaine		2e semaine		3e semaine		4e semaine	
	DU	AU	DU	AU	DU	AU	DU	AU
LUNDI	*		*		*		*	
MARDI	*		*		*		*	
JEUDI	*		*		*		*	
VENDREDI	*		*		*		*	

III. Complément d'informations (notamment informer si l'enfant est allergique):

.....

Signature(s):

FOURNIR UNE SERVIETTE - avec Nom-Prénom

"Les informations collectées seront traitées par la mairie de Triaize à des fins de gestion des inscriptions et de la facturation associée de la cantine municipale. Elles seront conservées pendant l'année en cours, puis archivées jusqu'à 10 années concernant les justificatifs comptables. Vous pouvez à tout moment exercer vos droits d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition et de limitation au traitement de vos données en vous adressant directement à la mairie de Triaize. Si vous estimez, après nous avoir saisis, que vos droits n'ont pas été respectés, vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL "